

**Projet d'exploitation du gisement de nickel
Dumont à Launay
par Royal Nickel Corporation**

Dossier : 6211-08-013

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 1^{er} avril au 16 mai 2014**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay* par Royal Nickel Corporation a pris fin le 16 mai 2014. Conformément au mandat qui lui a été confié le 20 mars 2014 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 1^{er} avril au 16 mai 2014, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Royal Nickel Corporation projette d'exploiter un gisement de nickel situé sur des terres privées et publiques en partie dans les municipalités de Launay et Trécesson (Villemontel) en Abitibi-Témiscamingue. Le projet prévoit l'exploitation d'une mine à ciel ouvert pendant 35 ans incluant deux années pour la préparation qui, à terme, créerait une fosse d'une longueur de 4,9 km, d'une largeur de 1,4 km et d'une profondeur maximale de 560 mètres.

Pour pouvoir exploiter cette mine, le promoteur devrait installer plusieurs équipements, notamment un concentrateur, un garage pour l'entretien des équipements de minage, un dépôt de carburants, un entrepôt et une unité d'assemblage d'explosifs, une station de concassage pour les granulats, une usine de traitement des eaux, un bâtiment administratif, en plus de procéder à l'aménagement de puits, puisards, drains et stations de pompage. Il devrait aussi aménager des bassins de sédimentation, des haldes pour les roches stériles, pour les dépôts meubles et pour le minerai de basse teneur ainsi qu'un parc à résidus miniers.

Le promoteur devrait aussi aménager une bretelle ferroviaire à partir de la voie ferrée du CN, une installation de chargement du concentré de nickel et un chemin d'accès à partir de la route 111 en plus de voir à l'installation par Hydro-Québec d'une ligne électrique de 120 kV.

Durant toute la durée de l'exploitation de la mine, le promoteur prévoit extraire 2,34 milliards de tonnes (Gt) de minerai et de roches stériles lui permettant de produire 4,63 millions de tonnes (Mt) de concentré de nickel, soit 0,4 % du minerai traité. Le concentré serait expédié par train, par camion ou par une combinaison de ces deux modes de transport. Dans le cas du transport par train, celui-ci s'effectuerait à raison d'une dizaine de wagons par semaine vers le Port de Québec.

Le coût du projet a été évalué à 3,133 milliards de dollars (G\$), constitué d'investissements initial et d'expansion de 2,265 G\$ et de frais de maintien et de fermeture de 868 millions de dollars. En outre, les dépenses d'exploitation pour la durée de vie du projet atteindraient environ 10,8 G\$. Le promoteur estime qu'environ le tiers de ce montant serait dépensé dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

(Extrait du communiqué émis le 1^{er} avril 2014)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

l'exploitation de la mine

- l'expérience du promoteur dans l'exploitation de mines ;
- le marché du nickel et les principaux acheteurs du concentré produit par le promoteur ;
- la distance entre la fosse et les résidences les plus proches ;
- la validation indépendante des études environnementales produites par le promoteur ;
- le délai imparti au promoteur pour remplir les conditions du décret d'autorisation ;

le bruit

- le bruit résultant des activités de la mine ;
- le suivi des niveaux sonores ;

la qualité de l'air

- la présence de chrysotile dans le gisement, les poussières qui seraient générées par les activités de la mine et les répercussions potentielles sur la santé ;
- l'émission de GES, leur compensation et le bilan carbone du projet ;
- la quantification de la séquestration du carbone par la carbonatation ;

la circulation

- l'augmentation du nombre de camions sur la route 111 ;
- le mode de transport, le parcours et la destination finale du concentré de nickel ;
- l'efficacité et l'utilisation des projets de transport collectif des travailleurs que le promoteur entend mettre en place ;

la qualité de l'eau

- le rabattement de la nappe phréatique par le pompage des eaux dans la fosse et les éventuelles répercussions sur les puits d'approvisionnement individuel ;
- l'effet à long terme des vibrations et du dénoyage de la fosse sur la qualité de l'eau des eskers ;

la faune

- les impacts de la mine sur la chasse et sur le comportement de la grande faune ;
- l'emplacement du projet de compensation de l'habitat du poisson ;

la communauté

- les répercussions des salaires élevés des employés de la mine sur la structure d'emploi locale et la rétention et le recrutement de la main-d'œuvre pour les employeurs existants ;
- la prise en compte des aspects sociaux dans l'évaluation environnementale du projet ;
- l'arrivée potentielle de nouveaux résidents et l'accompagnement de la municipalité de Launay pour encadrer son développement urbain ;

- les études et les connaissances existantes quant au développement urbain de petites municipalités situées à proximité d'une mine à ciel ouvert ;
- l'acquisition ou le déplacement de résidences ;
- le mécanisme de gestion des plaintes ;

le BAPE

- le calendrier de l'audience publique et les modalités de webdiffusion des séances sur le site Web du BAPE.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bureau municipal de Launay	843, rue des Pionniers, Launay

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
2 avril 2014	Journal de Montréal	
2 avril 2014	Journal de Québec	
2 avril 2014		Le Citoyen
9 avril 2014		Le Citoyen

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
1 ^{er} avril 2014 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la région de l'Abitibi-Témiscamingue	245	Site du BAPE
16 avril 2014 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la région de l'Abitibi-Témiscamingue	Ne s'applique pas	Site du BAPE

La séance d'information

Date	Le 16 avril 2014
Lieu	Salle municipale de Launay, 843, rue des Pionniers
BAPE : Animation	M. Luc Nolet, conseiller en communication
Accueil et prise de notes	M. Jasmin Bergeron, analyste
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	M ^{me} Marthe Côté, chargée de projet
Promoteur	M. Pierre-Philippe Dupont, Royal Nickel Corporation M. Alger St-Jean, Royal Nickel Corporation M. Yannick Plourde, chargé de projet WSP
Assistance	160 personnes
Durée	2 heures

Les relations de presse

Des entrevues ont été accordées à la radio de Radio-Canada, à la télévision de Radio-Canada et à TVA le soir de la séance d'information à Launay. De l'information a aussi été transmise à l'Écho abitibien dans les jours qui ont suivi la séance d'information.

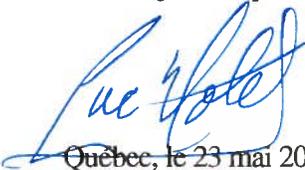
La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 1^{er} avril 2014 a été repris par le journal Abitibi Express.ca.

Les communautés autochtones

Le promoteur a communiqué avec la communauté algonquine de la Première Nation Abitibiwinni dès le début de son projet. Il a également formé un comité consultatif de la Première Nation Abitibiwinni.

La chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a indiqué que le dossier complet du projet avait été envoyé à la Première Nation Abitibiwinni et lui a demandé de lui faire part de ses commentaires et de ses préoccupations.



Québec, le 23 mai 2014

Luc Nolet, conseiller en communication, chargé du dossier
En collaboration avec Jasmin Bergeron, analyste